

## TABLEAU DES COTISATIONS 2019-2020

Pour les adhésions de : Avril, Mai et Juin 2019,  
La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2020.

### Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11,23 \$	86,23 \$

### Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre \*

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8,24 \$	63,24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre				Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre	
<b>2 Cotisation régulière</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	420 \$	62,90 \$	29,00 \$	511,90 \$	598,13 \$	575,14 \$
<b>2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	240 \$	35,94 \$	29,00 \$	304,94 \$	391,17 \$	368,18 \$
<b>2 Cotisation finissant 2 (A2017 ou H2018) **</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	316 \$	47,32 \$	29,00 \$	392,32 \$	478,55 \$	455,56 \$
<b>2 Cotisation finissant 1 (A2018 ou H2019) **</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	201 \$	30,10 \$	29,00 \$	260,10 \$		
<b>2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	233 \$	34,89 \$	29,00 \$	296,89 \$	383,12 \$	360,13 \$

### Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

\* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.

Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

\*\* A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver

## TABLEAU DES COTISATIONS 2019-2020

Pour les adhésions de : Juillet, Août et Septembre 2019,  
La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2020.

### Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11,23 \$	86,23 \$

### Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre \*

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8,24 \$	63,24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre				Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre	
<b>2 Cotisation régulière</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	367 \$	54,96 \$	29,00 \$	450,96 \$	537,19 \$	514,20 \$
<b>2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	214 \$	32,05 \$	29,00 \$	275,05 \$	361,28 \$	338,29 \$
<b>2 Cotisation finissant 2 (A2017 ou H2018) **</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	279 \$	41,78 \$	29,00 \$	349,78 \$	436,01 \$	413,02 \$
<b>2 Cotisation finissant 1 (A2018 ou H2019) **</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total		
	185 \$	27,70 \$	29,00 \$	241,70 \$		
<b>2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)</b>	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total	Total
	201 \$	30,10 \$	29,00 \$	260,10 \$	346,33 \$	323,34 \$

### Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

\* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre.

Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

\*\* A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver